



Les fiches techniques du sdaje

Pour un accueil de qualité sur les temps périscolaires en maternelle : des questions à se poser

Le contexte

Textes de référence

- Textes applicables aux accueils collectifs de mineurs déclarés : L227-1 à 11 et R-224 à 30 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Articles L2324-1 à L2324-4 sur les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans du Code de la Santé Publique.
- Article L551-1 sur les activités périscolaires du Code de l'Education.
- Décret du 2 août 2013 sur le projet éducatif territorial et l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires.
- Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité, Etat, CNAF, août 2014.
- Guide d'accompagnement des collectivités territoriales et des partenaires, DDCS, CAF, Acté,
- L'école maternelle et les nouveaux rythmes scolaires, Ministère de l'Education Nationale, novembre 2013.

Schéma départemental d'accueil du jeune enfant

Axe II : Soutenir la qualité de l'offre d'accueil

Objectif 3 : Maintenir et développer un accueil de qualité sur le temps périscolaire.

A la rentrée 2013-2014, 50 905 enfants sont scolarisés en maternelle en Gironde. 407 APS déclarés à la DDCS accueillent des enfants de moins de 6 ans pour l'année scolaire 2014-2015 auxquels il faut ajouter environ 75 garderies non déclarées.

Les institutions ont à cœur de promouvoir un accueil de qualité sur les temps périscolaires.

C'est dans cet objectif qu'une sous-commission, composée essentiellement de coordonnateurs petite enfance ou enfance-jeunesse, de coordonnateurs d'APS/ALSH, et de responsables de service éducation des collectivités, s'est réunie 3 fois en 2013.

Directement issu des expériences et des préoccupations des acteurs de terrain, ce guide pratique accompagnera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets d'accueil.



Accueillir l'enfant

L'enfant de 2 à 6 ans est un être en plein développement physique et psychique qu'il faut prendre en compte dans son individualité et sa complexité. Il est nécessaire de respecter son besoin de sécurité affective, tout autant que de l'accompagner dans la recherche d'autonomie.

Les différents temps qui se succèdent dans la journée d'un enfant (famille, APS, TAP, temps scolaires) peuvent être vécus comme des situations de rupture, et peuvent induire chez lui, une difficulté à trouver les repères nécessaires pour conforter sa sécurité affective et favoriser le développement de toutes ses compétences.

Ainsi, le regard porté sur l'enfant doit garantir le respect des besoins, des rythmes et du développement propre à chacun. Le projet d'accueil doit en tenir compte.

Les besoins de l'enfant de 2 à 6 ans

Les rythmes biologiques :

- La chronobiologie nous apprend que les 3 périodes de temps périscolaires (7h-9h, 11h-15h, après 17h) coïncident avec des temps de faible vigilance de l'enfant,
- La capacité d'attention d'un jeune enfant est variable en fonction de son âge et de l'activité proposée : de quelques minutes à ½ heure.

Le sommeil :

- Des temps de sommeil adaptés favorisent l'apprentissage et restaurent les fonctions de l'organisme,
- Le besoin de sommeil diurne de l'enfant doit être respecté (ainsi, les 10 % de petits dormeurs n'ont pas besoin de faire la sieste en petite section, les 10 % de gros dormeurs ont besoin de sieste en grande section),
- La durée moyenne d'une sieste fluctue entre 1h30 et 2h,
- L'enfant ne doit pas être réveillé ; il est important de favoriser les réveils échelonnés,
- La sieste doit débuter immédiatement après le repas et au maximum avant 13h¹.

Les repas :

- C'est à la fois un temps de détente et un temps éducatif ; une vigilance particulière doit être portée au bruit,
- Pour respecter le besoin de mouvement des enfants, la durée du repas est comprise entre ½ h et ¾ d'heure²,
- Pour sécuriser l'enfant, et l'aider dans la prise de son repas, un adulte à chaque table est souhaitable.

Des questions à se poser pour être au plus près des besoins des enfants

- Quels sont les outils dont vous disposez pour repérer et identifier les besoins individuels de chaque enfant (observation, échange avec les parents, transmission entre les professionnels...)?
- Comment organiser le temps de sieste et les temps calmes en fonction des besoins de chaque enfant, quelle que soit la section (heure du coucher, présence d'un adulte, nombre d'enfants par pièce, réassurance de l'enfant, aménagement d'un coin calme...)?
- Comment organiser le temps de repas pour qu'il soit à la fois sécurisant, éducatif et apaisant pour l'enfant (nombre d'enfants par table, présence de l'adulte, lutte contre le bruit...)?
- Comment adapter les propositions d'activités en fonction de l'âge de l'enfant, de son état de fatigue, du moment de la journée (matin, soir), de son envie?
- Quelle réflexion engager autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques?

¹ D'après une enquête menée fin 2012 sur les conditions d'accueil pendant la pause méridienne, la sieste, lorsqu'elle a lieu durant cette pause, intervient moins de 15mn après la fin du repas dans seulement 40 % des écoles. Par contre dans plus de 75% des cas, la sieste débute au plus tard à 13h.

² D'après l'enquête, dans 71% des écoles, la durée du repas est d'au moins 45 mn.

Agir avec les parents



Le parent est le premier éducateur de son enfant, il est le premier responsable de son enfant. Les parents doivent ainsi être considérés comme des acteurs éducatifs et non comme utilisateurs d'un service³.

Pourquoi agir avec les parents ?

Pour :

- Etablir une relation de confiance avec les parents et leur donner l'assurance que leur enfant est pris en charge dans de bonnes conditions (bien-être, respect de ses rythmes individuels),
- Valoriser la capacité parentale dans le domaine de l'éducation et participer à l'accompagnement de la fonction parentale,
- Prendre en compte les différentes situations familiales,
- Rechercher les réponses les plus adaptées possibles à chaque enfant, en matière de vie quotidienne, de sécurité... grâce aux échanges d'informations avec les parents,
- Développer la cohérence éducative entre l'espace collectif et familial de l'enfant.

Comment ?

- Bien connaître les besoins des familles ;
- S'appuyer sur des aspects concrets : mise en place de documents écrits et partagés (règlement, projet pédagogique, contenu des activités...), rendu d'activités...
- Se donner les moyens d'informer l'ensemble des parents en variant les formes et les supports d'information et en veillant à délivrer des messages accessibles (supports écrits, bulletin municipal, site web, moments conviviaux, expositions...), sensibiliser les parents au projet pédagogique,
- Créer les moyens favorisant la qualité de la rencontre : disponibilité des personnes de l'encadrement sur certains temps pour accueillir les parents ; lieu, espace identifié favorisant la rencontre,
- Aller vers les parents : proposer certaines activités « hors structure », temps festifs, sorties, réunion de rentrées, activités partagées...

Des questions pour vous aider dans votre projet

- Quels sont les moyens utilisés pour informer les parents et avec quels objectifs ?
- Comment sont pris en compte les points de vue et attentes des parents en matière d'éducation ?
- Comment sont favorisés les échanges avec chaque parent ?
- Comment l'accueil des parents est-il pensé au quotidien tout au long de l'année ?
- Comment est favorisée la réflexion de l'ensemble de l'équipe autour de la place des parents ?
- De quelle manière la participation des parents aux projets est-elle encouragée ?
- Quels sont les moyens mis en place pour créer et maintenir une relation de confiance avec les parents ?



³ Cf. Guide d'accompagnement des collectivités territoriales et des partenaires, DDCCS, CAF, Acté.

Des professionnels au service de l'enfant



L'enfant vit différents temps dans une journée : le temps familial, le temps scolaire et un « tiers temps », appelé en collectivité temps périscolaire.

En dehors de sa famille et de ses proches, il rencontre des enseignants, des ATSEM, des animateurs et des personnels de différents services municipaux ou associatifs.

Il est souhaitable de lui faciliter l'identification de ces différents personnels et de leur fonction.

L'attention qui est portée aux enfants, l'adaptation aux besoins individuels et la stabilité du personnel sont les principaux éléments de qualité nécessaires à un bon développement cognitif, social et affectif.

Quel intérêt à favoriser une collaboration active entre les professionnels ?

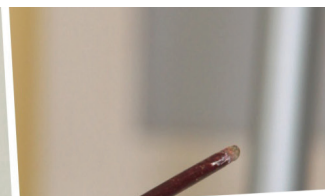
- Permettre à chaque professionnel de connaître l'action des autres,
- Répondre au besoin de sécurité affective et de repères éducatifs stables de l'enfant,
- Garantir une continuité du personnel et lorsque ce n'est pas possible, une harmonisation dans les pratiques et les attitudes éducatives,
- Eviter les contradictions apparentes et déstabilisantes, sources de difficultés pour tous.

Avec quels outils ?

- Des règles de vie communes à tous les acteurs,
- Des supports matériels pour une pratique régulière de transmissions d'informations,
- Un trombinoscope des différents personnels, des badges ou tout autre signe distinctif,
- Une charte autour de l'utilisation de matériel, de locaux et autour des temps de transition,
- Des temps de formation communs,
- L'élaboration de projets éducatifs communs,
- Une concertation régulière, en amont des projets, des groupes de suivis, des évaluations de projets.

Des questions pour vous aider dans votre projet

- Comment sont organisées les transmissions entre professionnels (animateurs, ATSEM...) autour de l'enfant ?
- Quels repères sécurisants (en termes de lieux, d'organisation, de personnes...) sont proposés à l'enfant ?
- Comment le personnel est-il impliqué dans le projet éducatif ?
- Quels sont les temps prévus pour la concertation et la régulation entre les différents professionnels ?
- Comment les activités proposées aux enfants sont-elles articulées entre elles (à la journée, à la semaine, à l'année...) ?
- Comment vous appuyez-vous sur la complémentarité des compétences de chacun ?
- Comment se passe l'accueil d'un nouveau professionnel et quel accompagnement est mis en place au sein de l'équipe ?
- Comment sont fédérés les acteurs dans leurs différences de formation et de culture professionnelle autour d'un projet commun ?



Vos interlocuteurs

Pour la DDCS : 1 conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et 2 secrétaires pour l'accueil collectif de mineurs.
Pour le Département : 24 médecins de PMI sur 36 maisons Départementales de la solidarité et de l'insertion (Mdsi).
Pour la Caf : 2 conseillères thématiques enfance jeunesse et 12 conseillers territoriaux sur 5 unités territoriales.
Pour la DSDEN : 21 inspecteurs de l'Education nationale sur 21 circonscriptions.
Pour la MSA : 10 conseillères techniques sur 4 secteurs ruraux.

www.caf.fr
www.gironde.fr
www.msa.fr